



Demande de renseignement concernant une saisie

Par **chapusotsyl**, le **25/09/2018** à **14:34**

Bonjour ,
Mon compagnon a une dette qu'il a eu avant notre vie commune il la règle tous les mois mais voila que l'huissier nous relance en menaçant de nous saisir. Ici tout est a mon nom car je me suis installée seule avant qu'il s'installe .Nous voulons nous marier es ce que je vais être solidaire de cette dette ? Et nous voulons acheter un bien es ce risqué ? Peut il saisir cette achat? Sachant qu'il paye cette dette sans aucun retard ? merci pour vos conseil

Par **amajuris**, le **25/09/2018** à **18:01**

bonjour,
vous devrez prouver à l'huissier que tous les meubles vous appartiennent (factures).
même mariés, la dette reste une dette personnelle de votre conjoint
mais si vous vous mariez sous le régime légal de la communauté, le créancier pourra demander le partage des biens communs
je vous conseille d'attendre que votre compagnon ait soldé sa dette avant de vous marier en particulier si vous voulez acheter un bien immobilier.
Salutations